

Image not found or type unknown



Recours en cas de reports répétés par la partie adverse

Par **Gaston**, le **27/01/2009** à **21:40**

Bonjour,
Séparé depuis plus de 4 ans et en procédure de divorce depuis plus de 2 ans, j'ai une fille dont mon ex-femme a actuellement la garde. Son avocat a réussi à reporter par 3 fois la comparution devant le juge. Mon ex-femme est membre d'une secte (Mouvement du Graal) qui préconise un mode de vie qui m'inquiète pour la santé de ma fille (atteinte d'une maladie génétique). Malgré mes demandes, elle ne me justifie pas de visites chez un spécialiste pour son suivi. Avec ce nouveau report, quels recours existe-t-il pour qu'enfin un juge étudie le dossier et soumette le cas à la CAF ou à un organisme social compétent pour contrôler chez elle les conditions de vie de ma fille. Merci.